

Étangs de la Petite Woëvre //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
515



FRANCE

Surface :
5 993 ha

Date d'inscription :
8 avril 1991

Coordonnées :
49°02'N 05°48'E

Résumé

La dépression de la Woëvre est constituée par des argiles et des marnes sur lesquels les étangs de la Petite Woëvre ont été créés par les moines dès le Moyen-Âge afin d'assainir les marécages et de produire du poisson. Les étangs et mares qui y sont présents en grand nombre sont entrelacés de forêts, pâturages, prairies humides, étendues de roseaux et terres cultivées. Une grande diversité d'oiseaux fréquente le site tout au long de l'année pour la reproduction, la migration et l'hivernage. Au cœur de cette plaine humide dominée par le relief de cuesta des côtes de Meuse, le grand étang de Lachaussée et ses 325 ha de plan d'eau est un fleuron représentatif de la biodiversité et des activités humaines de la Woëvre.

Importance internationale

Ce site est inscrit dans la liste relative aux zones humides d'importance internationale en raison du grand nombre d'espèces d'oiseaux classées « vulnérables » mais aussi de mammifères, amphibiens, plantes et insectes rares. C'est un haut lieu de haltes migratoires pour la grue cendrée, les anatidés et les limicoles et de reproduction pour les passereaux paludicoles et les ardéidés.

Localisation générale

Les étangs de la Woëvre sont répartis au sein du Parc naturel régional de Lorraine, dans le nord-est de la France, à 30 km à l'ouest de la ville de Metz.



Étangs de la Petite Woëvre

Services rendus par les zones humides

D'un point de vue hydrologique, le site est en amont du bassin versant de l'Yron et sert donc de réservoir d'eau de cette rivière, en particulier pour la maîtrise des crues et le soutien de débit d'étiage.

En plus des services d'épuration de l'eau, de bénéfice climatique et d'apport en biodiversité et donc en qualité de vie, les points d'eau du site fournissent des bénéfices économiques liés à l'activité piscicole (et la restauration afférente), à l'activité de chasse, à l'activité agricole, l'activité pédagogique (circuit de découverte, animation scolaire et grand public lors de la Fête du poisson...) et à l'activité touristique (gîtes, restaurant, théâtre...).

Évidemment, ces prairies, étangs et mares sont le lieu de vies de milliers d'espèces animales et végétales.

Facteurs défavorables

La menace essentielle pour le site et ses alentours est la mise en cultures des prairies et l'intensification des pratiques agricoles. Le drainage entraîne la disparition des prairies humides et des espèces liées à cet habitat. Le lessivage des engrais et des pesticides est favorisé, ce qui génère une dégradation de la qualité des eaux. La perte de tranquillité du site représente une autre menace car la quiétude est indispensable pour la conservation de certaines espèces comme la grue cendrée (notamment en hivernage) ou le butor étoilé. Le changement climatique a mis à mal les niveaux d'eau des étangs, tandis que les roselières se développent. Le manque de pluviosité peut dégrader les écosystèmes mais aussi le système économique lié à la pisciculture extensive, activité séculaire ayant maintenu les milieux en l'état jusqu'ici.



Quatre espèces représentatives du site

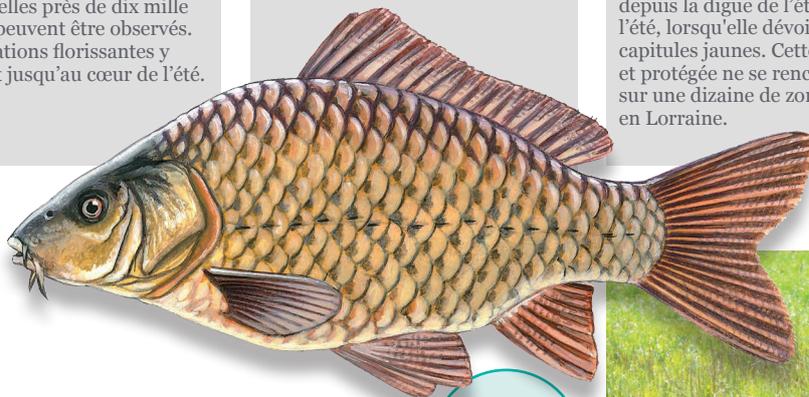


GRUE CENDRÉE
(*Grus grus*)

La grue cendrée trouve sur le site Ramsar de la Woëvre une étape régionale des plus importantes dans ses migrations lors desquelles près de dix mille individus peuvent être observés. Ces populations florissantes y séjournent jusqu'au cœur de l'été.

CARPE COMMUNE
(*Carpus carpio*)

La carpe commune a toujours été un met de choix des étangs de pisciculture traditionnelle en Lorraine. À elle seule, elle compose souvent près de 30 % des poissons de l'étang. Les carpes lorraines, introduites dès le XIII^e siècle, auraient servi au peuplement des bassins de Fontainebleau.



SÉNEÇON DES MARAIS
(*Jacobaea paludosa*)

Si cette grande espèce de séneçon (1,5 m) est répartie dans toutes les roselières du grand étang, elle est particulièrement visible depuis la digue de l'étang, durant l'été, lorsqu'elle dévoile ses capitules jaunes. Cette espèce rare et protégée ne se rencontre que sur une dizaine de zones humides en Lorraine.



BUTOR ÉTOILÉ
(*Botaurus stellaris*)

Le site Ramsar des étangs de la Petite Woëvre est un bastion en Lorraine pour les dernières populations reproductrices de butor étoilé. C'est un oiseau toujours très discret sauf quand il chante. On dénombre à peine une demi-douzaine de mâles chanteurs répartis sur la centaine d'hectares de roselières du site principal.

Gestion et conservation



Le grand étang est exploité en pisciculture depuis sa création, au XIII^e siècle. La forêt domaniale, soumise à un plan d'aménagement forestier, s'additionne aux bois communaux et privés appartenant au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et à l'Association des paralysés de France pour inclure dans leur gestion des éléments de protection.

Le site est en zone Natura 2000 pourvue d'un document d'objectifs validé en 2012, animé par le Parc naturel régional de Lorraine. Il permet d'agir sur la préservation des zones agricoles (prairies ou cultures). L'ensemble est également classé et son cœur est protégé en tant que réserve naturelle régionale depuis 2009.

L'objectif de ces protections est de concilier les activités humaines et la biodiversité, à canaliser la fréquentation par le grand public tout en valorisant la découverte des milieux.



Biodiversité

183 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site. Le blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la marouette poussin (*Porzana parva*) et le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) s'y reproduisent. Les amphibiens sont représentés par le triton crêté (*Triturus cristatus*) et la rainette verte (*Hyla arborea*) ; les insectes aquatiques par la leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*). On peut aussi y voir évoluer et se reproduire le chat sauvage (*Felis silvestris*), le vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), la barbastelle (*Barbastella barbastellus*), le grand murin (*Myotis myotis*) pour les chiroptères, le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) pour les lépidoptères.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.